

MAIRIE D'IRANCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PODOR, Maire.

PRESENTS : M. PODOR Stephan, Maire, M CROS Patrick, adjoint, M RICHOUX Gabin, M ABRY Sébastien, MME CHARVET Tessa, M MESLIN Robert, MME PAC Lucile, MME CAYREL Mylène, MME BEUVE Dominique, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M HENNEQUIN Patrice pouvoir à M PODOR

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BEUVE DOMINIQUE

1°) Ouverture de la séance :

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 15 février 2022.

2°) DESIGNATION DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET 2 RUE DE L'EGLISE

Une demande de devis a été faite auprès d'ATRIA ARCHITECTE en vue du projet du 2 Rue de l'Eglise.

Le contrat d'accompagnement s'élève 28 030.00 € HT pour la partie ATRIA ARCHITECTE et 11 520.00 € HT pour la partie Bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le devis d'ATRIA ARCHITECTE pour 28 030.00 € HT et de reporter la partie bureau d'étude au prochain conseil après avoir demandé des renseignements.

3°) DEVIS D'ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTE ET CHEMINS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait établir, deux devis afin de procéder à au broyage et à l'élagage dans les chemins communaux et voiries communales.

Une entreprise a répondu :

La société Fauchage Broyage Elagage propose un devis pour 5 000,00 € HT maximum, le montant sera adapté par rapport au temps passé réellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société Fauchage Broyage Elagage pour 5 000,00 € HT.

4 °) DEVIS POUR L'ACQUISITION DE TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour l'acquisition de toilettes publiques automatiques.

Un avis a été demandé auprès de l'Udap afin de connaître leurs recommandations par rapport aux devis et une réponse a été reçue en date du 8 octobre 2021 demandant que le choix se porte sur le Module Atlantique classique de l'entreprise SAGELEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de suivre les recommandations de l'Udap
- d'accepter le devis de l'entreprise SAGELEC pour un montant de 30 900.00 € HT

5°) DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subventions concernant l'AFM Téléthon, Les Restaurants du Cœur, Prévention Routière, La Parenthèse ont été reçues en mairie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de refuser ces demandes de subventions.

6°) DEVIS DE FORMATION DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du contrat Parcours Emploi Compétences, Monsieur GOUMONDIE doit suivre des formations.

Un devis auprès du BATIMENT CFA a été demandé, il s'élève à 7 440.00 € pour 372 heures de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis.